AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE PASSEE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)

Nom et adresse de l'organisme acheteur : Préfecture de Paris – Bureau de l'Habitat – Section saturnisme – 5 rue LEBLANC 75911 Paris cedex 15

Personne responsable du marché : M. Michel CHPILEVSKY, Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile de France, directeur de la DRIHL de Paris.

Personne à contacter pour tout renseignement administratif et technique :

Habitat Santé Développement HSD Gilles LE MORILLON 80 rue de Paris 93100 Montreuil

Tel: 01-55-86-09-22 / télécopie: 01-55-86-09-26

contact@hsd-scop.fr

Objet du marché : Travaux palliatifs – Lutte contre le saturnisme

1 logement – avenue Daumesnil 75012 Paris

Marché traité à prix ferme et définitif.

Critère d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse jugée selon les éléments suivants :

- Méthodologie garantissant la sécurité du chantier
- Prix
- Délai d'intervention

Conditions de règlement : un seul versement, sur facture, sur la base d'attestation de service fait.

Date limite de réception des offres : 7 décembre à 17heures

Date de mise en ligne : Ne pas remplir

Documents à remettre à la préfecture de Paris (Section saturnisme, 5 rue LEBLANC 75015 Paris) par les entreprises lors de la candidature :

• Extrait Kbis

- Attestations sur l'honneur conformément à l'article 44 du code des marchés publics.
- Attestation d'assurance : responsabilité civile professionnelle et spécifique aux travaux liés au traitement de suppression de l'exposition au plomb présent dans les peintures.
- Coordonnées de la ou des sociétés de traitement des déchets choisies par l'entreprise et copie du certificat d'acceptation préalable.

Documents à remettre au maître d'œuvre (HSD 80 rue de Paris 93100 Montreuil) avec l'offre :

- Identification des sous traitant le cas échéant (extrait Kbis, attestation d'assurance)
- Attestation de stage pour les ouvriers ayant suivi un stage professionnel sur le traitement des peintures au plomb
- Attestation de suivi des salariés exposés établi par le médecin du travail de l'entreprise
- Liste du matériel disponible sur le chantier suivant les indications du cahier des charges qui aura été remis lors de la consultation (par exemple bungalows, EPI, matériel d'aspiration, matériel de signalisation...)

Documents à remettre par l'entreprise titulaire :

- Avant démarrage du chantier, DC7 (à remettre à la Section saturnisme, 5 rue LEBLANC 75015 Paris)
- Après réception du chantier, une copie du BSDI (à remettre au maître d'œuvre et à la section saturnisme).